



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>_____</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : Absentions :</p> <p>Date de convocation : 08/09/2025</p> <p>Date d'affichage : 19/09/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq Le 19 septembre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, maire</p> <p>Etaient présents : Patrice BURDET, Benoit CHAMBIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Olivier HAZARD, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA, Sébastien TATOUT Excusés : Estelle MARTIN-BORRET (pouvoir à Monique NAGORNY),</p> <p>Absent : Alou COULIBALY</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Marie-Agnès DUC est élue secrétaire de séance</p>
--	---

Délibération n°2025-31**Objet : Décision modificative - Révision du budget communal M57 – écriture d'amortissements**

Suite à la révision des calculs de dotation aux amortissement par la trésorerie, il apparait une insuffisance de crédit de 3 euros au budget 2025 pour le compte 681 chapitre 040 (montant de la dotation recalculée : 5 920,72€ montant du crédit au budget 5917,72€).

Le compte 681 est le seul présent au chapitre 042, il convient donc de transférer du crédit depuis un autre compte budgétaire.

Monsieur le Maire propose le mouvement suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		3.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		3.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		3.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3.00 €
D 65188 : Autres	3.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3.00 €	
R 2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme		3.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		3.00 €

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** les mouvements budgétaires tels que proposés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,

Patrice BURDET

